



AESH, Refusons la loi Blanquer !

Mobilisons-nous !

Action intersyndicale le 15 Mai

Après la pseudo-concertation du ministère, celui-ci propose une loi sur l'école inclusive, incluse dans la loi Blanquer dite "École de la confiance". Ce projet de loi, adopté en première instance à l'Assemblée nationale, sera étudié autour du 15 mai au Sénat et annonce des régressions pour les Accompagnant·es d'Elèves en Situation de Handicap (AESH).

Les AESH expriment leur révolte face à ces propositions de pacotille !

Une bien maigre avancée : 1 CDD de trois ans renouvelable, soit au mieux 6 ans de période d'essai pour prétendre à un CDI !

Des CDD qui restent précaires avec toujours des très faibles salaires, des conditions de travail dégradées, des temps incomplets imposés et l'absence de reconnaissance professionnelle.

Les AESH doivent être titularisé·es

Exigeons un statut de fonctionnaire et un vrai salaire !

Aucune pénibilité professionnelle n'est prise en compte, ni le temps de travail invisible.

Pour la **CGT Éduc'action**, le temps de travail doit s'exprimer en obligations réglementaires de service. **Avec toutes leurs heures invisibles, ajoutées à leurs heures côte à côte élèves, les AESH sont déjà à temps plein !**

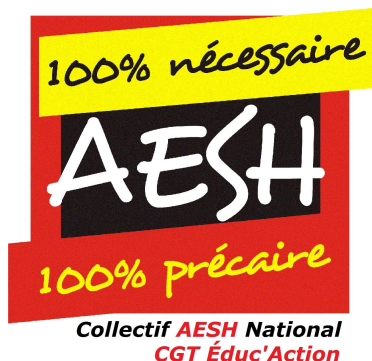
Les AESH exigent une prise en compte de leurs heures de concertation - préparation - réunions - formation - régulation.

Les autres pistes du Ministère restent la multiplication des employeurs et l'élargissement des missions des AESH, la déconcentration maximale et la mutualisation généralisée sous la forme de PIALs (Pôle Inclusif d'Accompagnement Localisé) qui accentueront inégalités et pression hiérarchique et aggraveront d'autant les conditions de travail de ces personnels précaires. Cette mesure est une régression : les AESH n'auront plus le temps de s'occuper de leur élèves avec professionnalisme et en seront réduit·es à des gestes techniques.

Les AESH veulent un seul employeur et revenir aux AESH individuel·es, pas de mutualisation à outrance !

La formation nouveauté par non effective. Les continues, professionnel·les. Des modules de indispensables pour

Les AESH exigent une pas de



initiale de 60 heures annoncée comme une Blanquer est déjà existante dans les textes et AESH exigent de vraies formations, initiales, spécifiques, qualifiantes et choisies avec des connaissant leur fonction ainsi que des AESH. formation AESH/enseignant.es sont la synergie et convergence des savoir-faire.

construisent un nouveau métier, professionnalisation de leur fonction, pseudo-formation non adaptée au terrain.

Mépris du gouvernement et déprofessionnalisation des AESH

Alors que les AESH ont maintes fois présenté leurs revendications pour un meilleur salaire, un statut, des formations, leur refus de la mutualisation excessive, du péri et extra-scolaire et donc des PIALs, le ministère affiche un mépris pour leurs requêtes et continue de précariser et de déprofessionnaliser leur fonction.

Pour la **CGT Educ'Action**, l'urgence est de prendre en compte leurs revendications :

- L'arrêt immédiat des PIALs : nous refusons la mutualisation à outrance des moyens AESH faite au détriment de l'inclusion des élèves et des conditions de travail des personnels.
- La reconnaissance de ce métier indispensable par un statut de fonctionnaire avec une titularisation des personnels exerçant actuellement en CUI, CDD ou CDI.
- La nécessité que les AESH payé-es en moyenne 700€ voient leurs compétences, leur profession reconnues par une vraie revalorisation salariale portée à 1,4 fois le SMIC avec un réel déroulement de carrière.
- La prise en compte dans le temps de travail de la pénibilité de la fonction et des heures de concertation-préparation-formation-régulation.
- Un temps plein et avec un salaire à 100% doit correspondre à 24h d'obligations réglementaires de service, sans annualisation, ni périscolaire.
- Pour faire face à l'insuffisance en terme d'accompagnement des élèves, les recrutements doivent augmenter afin de couvrir tous les besoins et permettre d'améliorer l'inclusion.



Loi Blanquer : toujours ni statut, ni reconnaissance en vue, Les AESH en colère poursuivent leur mobilisation !

[...] Nous invitons les AESH à participer aux initiatives de mobilisation et la grève du 9 mai dans l'éducation contre la loi Blanquer et contre le projet de loi dit de transformation de la fonction publique.

Et après la mobilisation des AESH du 6 février, nous appelons à une nouvelle mobilisation nationale intersyndicale pour les revendications des AESH, le mercredi 15 mai à l'occasion de l'examen du projet de loi au Sénat.

Localement, les AESH se réuniront en AG pour débattre ensemble et se rassembleront devant les DSDEN, rectorats et préfectures pour porter leurs légitimes revendications. En région parisienne, un rassemblement aura lieu devant le Sénat.

Extrait de l'appel intersyndical

**Contre un projet de loi cousu d'avancées illusoire
loin de répondre aux exigences du terrain !**

Les AESH gagneront avec la mobilisation de toutes et tous

En concordance avec la mobilisation contre la loi sur l'école de la confiance et contre la casse des services publics, les AESH feront reculer Blanquer et le gouvernement !

Avec l'intersyndicale nationale, la **CGT Educ'action et son collectif AESH National appellent les personnels à poursuivre la mobilisation AESH le 15 mai.**

Le 15 Mai, rassemblons-nous dans l'unité pour exiger :

- Une augmentation immédiate des salaires des AESH
- Le refus des PIALs et de la multiplication des tâches et employeurs
- Un statut de fonctionnaire pour les AESH avec la titularisation de toutes.

Rendez-vous de mobilisation dans tous les départements

Une audience intersyndicale pourra être demandée

À Paris, rendez-vous devant le Sénat !

Nous appelons toutes les AESH à se réunir en assemblée générale départementale pour débattre et construire leur mobilisation